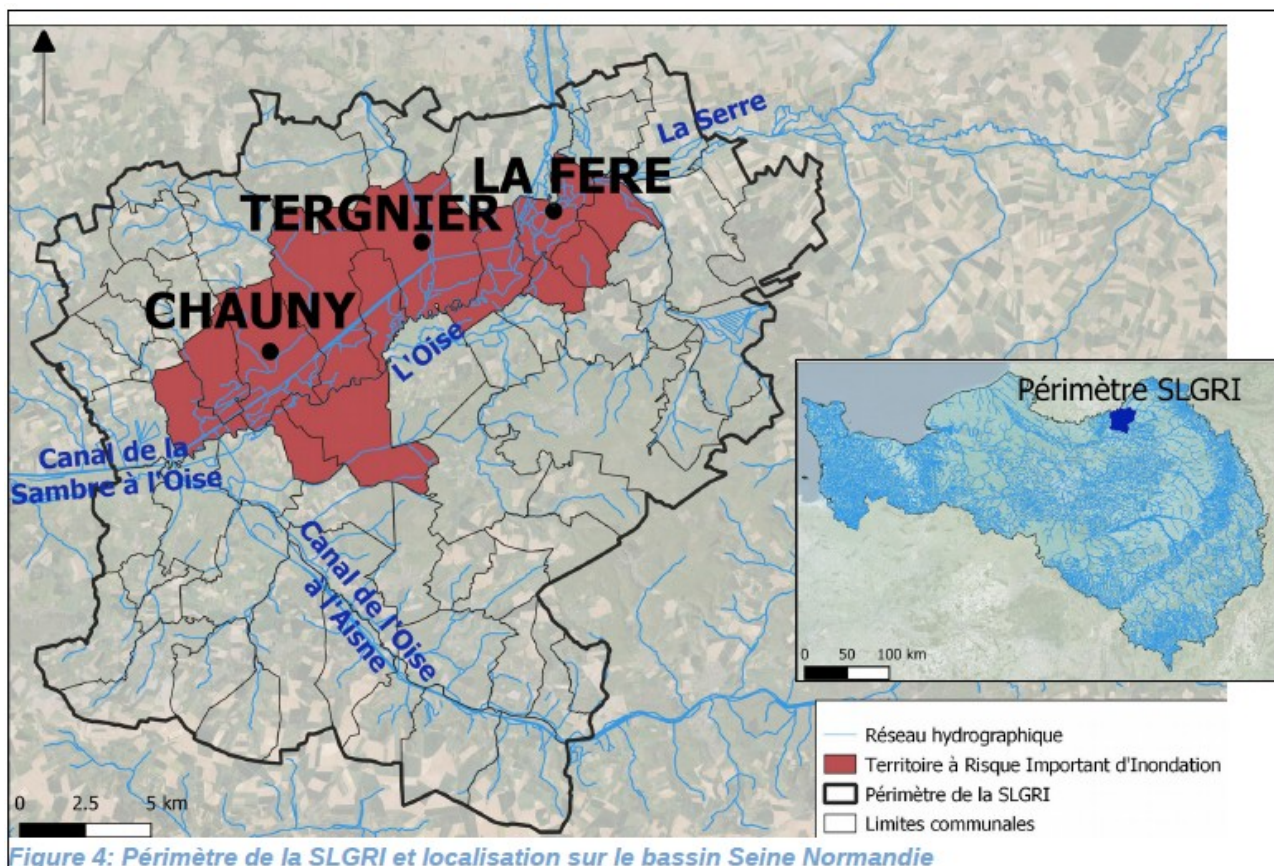




SLGRI de Chauny-Tergnier-la-Fère



1. Présentation générale

Porteur de la SLGRI : EPTB Entente Oise-Aisne	Chiffres clés de l'exposition au risque d'inondation à l'échelle de la SLGRI : (Sources : INSEE avec des données communales « population » et « emploi » 2022 agrégées à la SLGRI – sans croisement avec la zone inondable) 62 978 Habitants  38 347 Emplois 
Date d'approbation : 20/12/2016	
Nombre de communes concernées : 70	

2. Contexte du risque d'inondation sur le territoire

La SLGRI de Chauny-Tergnier-La-Fère comprend 70 communes, dont les 13 communes du Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) ainsi que les communes comprises dans les périmètres des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) associés, au titre des compétences respectives : aménagement du territoire et GEMAPI.

Le territoire de la SLGRI est majoritairement soumis à des inondations par débordement de cours d'eau : l'Oise et son principal affluent sur le territoire la Serre. Les crues sont relativement lentes, en majorité, générées par des pluies soutenues et généralisées d'hiver (de novembre à mars). La vallée de l'Oise se caractérise par la survenue de crues historiques récentes, mais qui restent d'ampleur relativement modérée, laissant ainsi un faux sentiment de maîtrise du phénomène d'inondation. Les crues de 1993 et 1995 sont parmi les plus catastrophiques que le bassin ait connues. Le territoire est également susceptible d'être soumis aux inondations par ruissellement et par des coulées de boues.

Les abords de l'Oise sont densément urbanisés, ce qui induit de forts dommages potentiels sur les plans économiques et sociaux du fait d'une exposition importante. L'activité industrielle est une priorité de la gestion des risques d'inondation : sur le territoire se développent des pôles logistiques avec de nombreux parcs qui accueillent des activités de stockage et de transport sur le territoire, en lien avec la présence du pôle aéroportuaire de Roissy-Charles-de-Gaulle. Les conséquences d'une inondation pourraient être catastrophiques pour la vallée avec une immobilisation de l'activité économique pendant plusieurs semaines voire plusieurs mois.

3. Démarche de la SLGRI mise en place

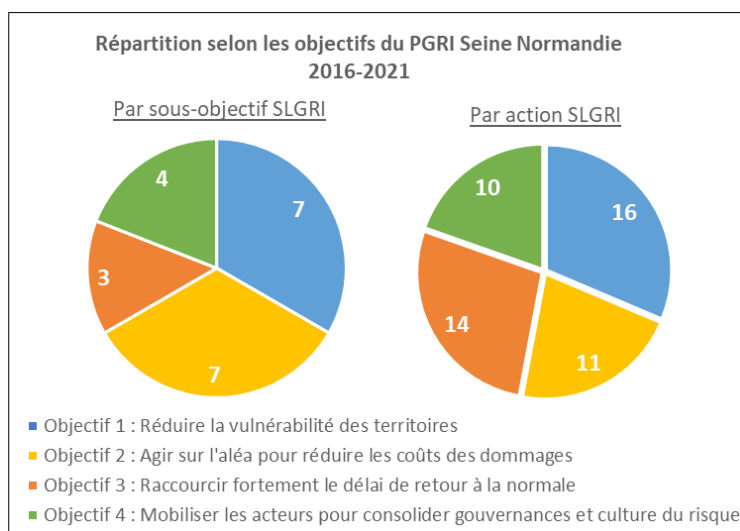
La SLGRI de Chauny-Tergnier-La-Fère a pour principal objectif de travailler en priorité à améliorer les conditions de vie et les activités du territoire pendant et après la crue. La stratégie a ainsi été définie pour permettre une meilleure cohérence des actions de gestion du risque, une limitation de l'exposition de la société à ce risque et le développement d'une culture partagée du risque.

L'EPTB Entente Oise-Aisne est l'animateur unique des stratégies locales de la vallée de l'Oise. Sur le périmètre de la SLGRI, l'Entente Oise-Aisne a reçu la compétence d'animation du Conseil départemental de l'Oise et la compétence de prévention des inondations de l'Agglomération de la

région de Compiègne et de basse Automne, de la Communauté de Communes (CC) Plaines d'Estrées et de la CC Lisières de l'Oise. Certaines intercommunalités en tête de bassin ont souhaité conserver la compétence GEMAPI.

4. Bilan de la mise en œuvre de la SLGRI selon les 4 objectifs du PGRI (2^{ème} cycle)

Approuvée le 20 décembre 2016, la SLGRI de Chauny-Tergnier-la-Fère permet de décliner les quatre objectifs du PGRI du bassin Seine Normandie en **21 sous-objectifs et 51 pistes d'actions** spécifiques et adaptées au contexte local.



La mise en œuvre des SLGRI de la vallée de l'Oise, parmi lesquelles se trouve la SLGRI de Chauny-Tergnier-La-Fère, a été favorisée par la dynamique et la mobilisation des acteurs initiées lors de son élaboration, et se poursuit à travers l'élaboration et la mise en œuvre du **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention de la vallée de l'Oise, labellisé en mai 2019**. La mise en œuvre des actions est programmée jusqu'en 2022. Il s'agit principalement de démarches préalables. Le PAPI d'intention regroupe 4 TRI du bassin Seine Normandie (TRI de l'axe Oise) : Chauny-Tergnier-La-Fère, Compiègne, Creil et Oise francilienne (inclus dans le TRI de la métropole francilienne). Outre la continuation d'un programme d'aménagement hydraulique initié par l'Entente Oise-Aisne, ce PAPI d'intention porte en particulier une forte ambition en matière de réduction de la vulnérabilité, à travers de nombreuses actions de diagnostic de vulnérabilité sur différentes cibles et à différentes échelles, conformément aux objectifs fixés par le PGRI et les SLGRI.

Objectif 1 - Réduire la vulnérabilité des territoires

De nombreuses actions envisagées dans le cadre de la SLGRI ont été intégrées au PAPI d'intention de la Vallée de l'Oise, en cours de mise en œuvre. En particulier, la réalisation d'un état des lieux des conséquences d'une inondation pour les trois scénarios de crue (sous-objectif 1A) et l'intégration d'un diagnostic de vulnérabilité du territoire à l'inondation lors de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme (sous-objectif 1B) se sont traduits respectivement en 9 et 5 actions planifiées au PAPI d'intention.

À noter également que la révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) Travecy-Quierzy dans le département de l'Aisne, qui concerne le TRI de Chauny-Tergnier-La-Fère est planifiée dans le PAPI d'intention (sous-objectif 1E).

Enfin, en matière de réduction des dommages sur le patrimoine culturel (sous-objectif 1D), le premier recensement réalisé dans le cadre du TRI a été complété lors du montage du dossier PAPI d'intention, et sera consolidé dans le cadre d'un diagnostic global du territoire mené dans le PAPI d'intention.

Objectif 2 - Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages

L'ensemble des sous-objectifs 2B à 2F définis dans la SLGRI de Chauny-Tergnier-La-Fère et communs aux autres SLGRI sur le bassin de l'Oise, ont été intégrés dans le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise, et sont donc en cours de mise en œuvre. En particulier, les actions suivantes ont été mises en œuvre : réalisation de zonages pluviaux, création d'un Observatoire des inondations et des coulées de boues, lutte contre le ruissellement, étude d'un réseau de mesure des petits bassins versants associés à des crues rapides, étude de la reconquête des zones d'expansion de crue, identification des systèmes d'endiguement du territoire.

Concernant la conduite d'une politique de réduction des inondations par la régulation des crues, aucune disposition ne figure dans la SLGRI, mais des ouvrages de régulation sont déjà fonctionnels sur le territoire de la SLGRI : Proisy (02), Montigny-sous-Marle (02) et Longueil-Sainte-Marie (60). Les ouvrages de Proisy et de Montigny-sous-Marle permettent de réguler le débit de l'Oise et de la Serre, dont la confluence avec l'Oise est située à La Fère. Enfin, la SLGRI comporte une mesure visant à déterminer l'avenir du barrage de la Grande Ventellerie de Chauny ; il a été maintenu et un arrêté préfectoral datant de 2018 reconnaît le droit d'eau et autorise la construction et l'exploitation d'une nouvelle centrale hydroélectrique.

Objectif 3 - Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

La SLGRI de Chauny-Tergnier-La-Fère intègre 3 sous-objectifs spécifiques dédiés au retour à la normale après une inondation, pour lesquels des actions ont été engagées. Il s'agit en particulier de la réalisation d'un diagnostic des équipements des réseaux prioritaires, de l'identification de leur interdépendance et de l'engagement des actions de résilience (sous-objectif 3A). La collecte d'information et le diagnostic initié lors de la définition de la SLGRI ont été poursuivis à travers l'élaboration des PPRI.

Dans le PAPI d'intention, une démarche partenariale avec les opérateurs de réseaux sera poursuivie en vue d'établir des conventions de partage de données relatives aux défaillances de leurs réseaux et infrastructures. Il s'agira de construire des programmes d'actions en vue de réduire la vulnérabilité de leurs installations.

Les autres objectifs sont développés dans le paragraphe « 5. Perspectives ».

Objectif 4 - Mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque

La gouvernance du PAPI est identifiée comme un aspect essentiel de sa mise en œuvre : elle s'appuie sur une coordination des acteurs à trois niveaux :

- Comité de pilotage et comité technique (pilotage global) ;
- 7 groupes de travail thématiques, et des commissions hydrographiques territorialisées (pilotage opérationnel) ;

- Pilotage spécifique de chaque action (maîtrise d'ouvrage).

En matière de développement de la culture du risque, de nombreuses actions ont été intégrées au PAPI d'intention à destination de divers publics : citoyens, scolaires, activités économiques, établissements sanitaires et médico-sociaux, élus et acteurs de la gestion de crise. En complément, ont d'ores et déjà été réalisés :

- Le développement et la diffusion du jeu « inondaction » (par le biais de l'Union Régionale Des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (URCPIE)) ;
- Les animations réalisées par l'URCPIE Picardie : écriture et représentations de pièces de théâtre, soirées ciné, café-débat, etc. ;
- Le développement et la diffusion du jeu « crue et d'eau » (EPTB Entente Oise Aisne (EOA)) ;
- Une journée consacrée aux risques sur Chauny en partenariat avec une agence de tourisme.

La convergence des actions et de la prise de compétence GEMAPI ont permis de renforcer l'association des acteurs dans la gestion du risque d'inondation.

5. Perspectives pour la suite de la mise en œuvre de la SLGRI

Plusieurs actions relatives aux 4 objectifs du PGRI sont prévues dans la SLGRI et seront déclinées dans le cadre du PAPI d'intention, puis le cas échéant, du PAPI complet :

- Objectif 1 : Concernant la réduction de l'impact des inondations sur le logement (sous-objectif 1C), la réalisation des diagnostics de vulnérabilité est prévue dans le cadre du PAPI d'intention, avec la définition de programmes de travaux d'adaptation du bâti du patrimoine des bailleurs sociaux qui seront réalisés lors du PAPI « complet ». De manière similaire, la réduction du risque de pollution liée à une inondation (sous-objectif 1G) est retranscrite dans le PAPI d'intention par la réalisation de diagnostic de vulnérabilité, mais les actions pour concourir opérationnellement à la réduction de ce risque seront à envisager dans un second temps (PAPI complet) ;
- Objectif 2 : La définition du rôle du canal latéral à l'Oise et les actions entreprises pour fiabiliser son rôle sont prévues dans le PAPI d'intention ;
- Objectif 3 : Dans le PAPI d'intention, une démarche partenariale avec les opérateurs de réseaux sera poursuivie en vue d'établir des conventions de partage de données relatives aux défaillances de leurs réseaux et infrastructures. Il s'agira de construire des programmes d'actions en vue de réduire la vulnérabilité de leurs installations.

Concernant la promotion de la résilience des entreprises et l'identification des entreprises volontaires à la réduction de la vulnérabilité (sous-objectif 3B) : les différentes pistes d'actions identifiées dans la SLGRI ont été traduites au sein du PAPI d'intention en particulier par le biais de l'élaboration et la diffusion d'un kit de communication dédié aux activités économiques, l'élaboration d'un outil d'autodiagnostic des entreprises et le développement de systèmes d'alerte en masse.

Pour le sous-objectif 3C « Amélioration de la préparation à la gestion de crise » : plusieurs actions du PAPI d'intention font directement référence à ce sous-objectif, notamment concernant la préparation à l'échelle communale (par le biais des PCS, et l'émergence de PCiS), ou à l'échelle des

établissements sanitaires et médico-sociaux (par le biais de la réalisation de plans d'urgence). Dans une optique d'information aux populations, une action sera dédiée au développement d'un outil visant à traduire la prévision annoncée aux stations en termes de zones inondées à l'échelle des rues et quartiers avec la mise en place d'une signalétique urbaine. Cet outil pourra notamment s'appuyer sur les cartographies ZIP (Zones d'inondation Potentielles) et ZICH (Zones Iso Classes Hauteurs) réalisées sur certains tronçons de cours d'eau.

La mise en œuvre du PAPI d'intention est en cours : elle donnera lieu à l'élaboration d'un PAPI complet qui aura vocation à poursuivre la réalisation d'actions répondant aux objectifs des SLGRI du territoire, et comprendra des études et des travaux. L'opportunité de réviser les SLGRI sera à examiner en parallèle de l'élaboration du PAPI complet, au regard des priorités et dynamiques qui résulteront de la mise en œuvre des actions du PAPI d'intention.

Un renforcement du travail spécifique mené auprès des entreprises et des particuliers pourra être engagé.